

Séance du : 10 février 2020

n° 09/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

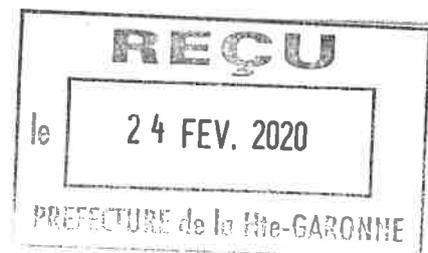
Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

Excusés :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.



Objet : Appel à cotisations des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016, **portant sur la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais**

Vu la délibération n°03/2018 du 12 février 2018 portant **sur le plan de financement prévisionnel du Conseiller en Energie Partagé**

Monsieur le Président indique qu'à travers son projet de territoire approuvé en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Le comité syndical a souhaité que le PETR aide les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie à travers la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé, service bénéficiant aux communes qui le souhaitent et qui y participent financièrement (une partie du territoire étant déjà dotée de ce service).

Le nombre de communes volontaires ayant atteint le quota conseillé par l'ADEME et le recrutement du conseiller en énergie partagé ayant eu lieu (prise de poste le 9 juillet 2018), il convient d'autoriser l'appel à cotisation 2020 pour un montant de 0,70 € par habitant auprès des communes ayant délibéré pour ce service.

A noter que le plan de financement proposé tient compte du soutien financier de l'ADEME et n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR puisque seules les communes bénéficiant de ce service les financeront.

Monsieur le Président présente le montant des cotisations des communes adhérentes pour 2020 pour le service de Conseil en Energie Partagé :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Communes adhérentes	Population 2020	Cotisation 2020
Avignonet-Lauragais	1546	1 082,20 €
Saint-Vincent	200	140,00 €
Mauremont	333	233,10 €
Calmont	2402	1 681,40 €
Lempaut	883	618,10 €
Sorèze	2899	2 029,30 €
ste Foy D'Aigrefeuille	2072	1 450,40 €
Montgeard	495	346,50 €
Gardouch	1291	903,70 €
Lanta	2110	1 477,00 €
total	14 231	9 961,70 €

Vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 3 ans comprenant notamment les dépenses réelles supportées de la TVA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires au service de conseiller en énergie partagé telles que présentées.

2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 février 2020

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr